

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport des membres de l'Agence portant sur le Rapport transversal du comité d'experts chargé de réaliser l'évaluation des sections de pharmacie des universités en Communauté française

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 17 juin 2005 du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe des cinq institutions universitaires dispensant un enseignement de la pharmacie en Communauté française désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils ont, en effet, été impressionnés par le nombre et la qualité des remarques et propositions formulées par les experts, mais désirent, pour leur part, attirer l'attention de Madame la Ministre sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action qui peuvent s'en dégager.

Les enseignements

L'enseignement de la pharmacie en Communauté française repose sur une longue tradition qui a été mise, à juste titre, en avant par les experts. Trois éléments particulièrement positifs doivent être soulignés, à savoir :

- La stabilité et la qualité de la formation (cf. les différents dispositifs de soutien, la qualité des supports didactiques, etc.), ce qui se traduit par un sentiment de grande satisfaction de la part des étudiants. Les experts ont conclu leur mission d'expertise en exprimant un sentiment favorable qu'il faut retenir ;
- L'état d'esprit des personnels académique, scientifique, technique et administratif qui dans leur grande majorité sont très dévoués, disponibles et à l'écoute des étudiants ;
- L'accès à la profession qui est actuellement très aisé. De nombreux débouchés existent, de nouvelles opportunités se dessinent. Le secteur de la pharmacie est sans aucun doute un des secteurs de pointe pour la recherche et l'économie.

Par contre, certains constats formulés par les experts doivent retenir notre attention car ils risquent d'hypothéquer l'avenir de cet enseignement. Trois éléments paraissent devoir être particulièrement mis en évidence, à savoir :

- l'inquiétude formulée par les experts quant à l'absence de carrière académique, quant à la quasi-disparition des nominations dans le cadre du personnel scientifique, quant au manque de personnel technique et administratif et, surtout, quant au vieillissement du corps académique sans relève préparée ;
- le financement de la recherche est grandement dépendant de l'industrie pharmaceutique, ce qui risque de déboucher sur une recherche fondamentale insuffisante au profit d'une recherche appliquée plus directement utile aux entreprises pharmaceutiques. Cette évolution pourrait, à terme, avoir un impact sur la qualité de l'enseignement ;
- la diminution constante du nombre d'étudiants inscrits dans les études de pharmacie, ce qui met notamment en évidence une certaine carence du point de vue de l'information des étudiants de l'enseignement secondaire et du grand public concernant les nombreux débouchés professionnels de la formation.

Les lignes d'action pour l'avenir

Parmi l'ensemble des recommandations et suggestions formulées par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence certaines d'entre elles qui apparaissent dans le contexte actuel comme prioritaires.

Pour assurer un avenir à l'enseignement de la pharmacie en Communauté française, quatre actions doivent certainement être engagées et soutenues :

- assurer la relève des personnels qui, nombreux, vont partir à la retraite, en renforçant l'attractivité des carrières académiques (revalorisation, conditions de travail, qualité des infrastructures, ect.) et en encourageant une internationalisation des recrutements ;
- concevoir et développer, en complément de l'information sur la formation, une information au sujet des métiers accessibles aux pharmaciens en vue de rendre la filière de la pharmacie plus attractive. Des actions de sensibilisation à destination des jeunes étudiants de l'enseignement secondaire pourraient être utilisées à cette fin (cf. le Printemps des sciences, etc.) ;
- renforcer les synergies et collaborations entre le secteur de la pharmacie et les autres secteurs de la santé au sein des universités ;
- soutenir la recherche fondamentale pour garantir également une bonne qualité des enseignements.

Mais, au-delà de ces quatre recommandations spécifiques, les priorités énoncées par les experts doivent trouver leur résolution dans le cadre du suivi de la réforme de l'enseignement supérieur en cours en Communauté française.

Ces priorités étroitement liées à la réforme de Bologne sont les suivantes :

- engager une réflexion approfondie concernant l'offre d'enseignement et analyser les conséquences induites par le changement de structure du cursus de pharmacie (anciennement 2 ans + 3 ans ; aujourd'hui 3 ans + 2 ans) en vue de maintenir la qualité de la formation ;
- veiller à une réelle harmonisation des programmes de baccalauréat, telle que prévue par le décret du 31 mars 2004 ;
- rendre le calcul des crédits plus homogène et plus transparent ;
- introduire un stage d'observation pré-professionnel dès le premier cycle.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais que le développement des démarches qualité au sein des différentes institutions s'inscrive dans la durée. L'occasion fournie par la présente procédure d'évaluation doit faire l'objet d'un réel suivi au sein des institutions en terme de mise en place de procédures régulières d'évaluation, d'indicateurs, etc. Des moyens doivent être dégagés pour que ces institutions puissent développer ce suivi.

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles en leur séance du 3 octobre 2005.